

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-201

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2022

Sommaire

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Secrétariat général

73-2022-08-11-00012 - 110822_AP 2022 DDT 73 subdélégation ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (8 pages)	Page 3
73-2022-08-11-00011 - 110822_AP 2022-0843 DDT 73 subdélégation PORTEE GENERALE (6 pages)	Page 12
73-2022-08-11-00010 - 110822_AP 2022-0876 DDT73 subdélégation DEFENSE (2 pages)	Page 19

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2022-08-11-00012

110822_AP 2022 DDT 73 subdélégation
ORDONNANCEMENT SECONDAIRE



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service : direction

Chambéry, le 11 août 2022

**ARRETE DE SUBDELEGATION n°2022-0839
en matière d'ordonnancement secondaire,
de pouvoir adjudicateur
et de prescriptions de dépenses et de recettes
dans les applications CHORUS et CHORUS-DT**

M. Xavier AERTS,
ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,
Directeur Départemental des Territoires de la Savoie

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2020, portant nomination de M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental des territoires de la Savoie, à compter du 20 novembre 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral SGCD73/2022-22 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie, en matière d'ordonnancement secondaire et d'exécution des dépenses sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme régionaux, interrégionaux, centraux ou mixtes, paru au RAA du 10 août 2022.

Arrête

I/ Délégation en matière d'ordonnancement secondaire

Article 1. Les délégations attribuées par les arrêtés préfectoraux mentionnés ci-dessus pourront être exercées, sous la responsabilité et pour le compte du directeur départemental

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret – 1 rue des Cévennes – BP BP 1106
73011 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 73 73
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

des territoires, par M. Thierry Delorme, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental adjoint.

Article 2. Pour l'ensemble des programmes gérés par la DDT, les personnes nommément désignées ci-dessous sont habilitées à signer, dans leurs domaines respectifs, les marchés publics passés sans formalités préalables en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique lorsque ceux-ci n'excèdent pas 50 000 € HT, ainsi qu'à viser les actes relatifs à la liquidation des dépenses dans la limite des crédits dont ils ont la gestion :

CHEFS DE SERVICE

Mme DESBONNETS Annick	Chef du SSR
M. VALLA Eric	Chef du SEPT
M. VIALLET Stéphane	Chef du SPAT
Mme FERMOND Lisiane	Chef du SHC,
Mme THIVEL Laurence	Chef du SEEF
Mme MONNEZ Aurélie	Chef du SPADR,
Mme MIEGE Claire	Chargée de mission Aménagement

II/ Délégation de signature dans le progiciel comptable intégré Chorus

Article 3. Les agents désignés ci-après sont habilités, dans leurs domaines respectifs, à valider les engagements et les services faits dans l'application CHORUS.

M. DELORME Thierry	Directeur adjoint
Mme DESBONNETS Annick	Chef du SSR
Mme FERMOND Lisiane	Chef du SHC
Mme THIVEL Laurence	Chef du SEEF
Mme MONNEZ Aurélie	Chef du SPADR,

Article 4. Les agents désignés ci-après sont habilités à valider les engagements et les services faits dans l'application CHORUS lorsque ces éléments ont fait l'objet d'une validation écrite par un agent bénéficiant d'une délégation ou d'une subdélégation au titre des articles précédents :

SSR :

- Mme BONCOMPAIN Ingrid
- M. LABBÉ David
- Mme LECLAIRE Céline
- M. LANFREY Frédéric
- Mme VERGNON Sylvie

SHC :

- Mme DUPONT Magali
- Mme DACORSI Christelle
- Mme DUPUITS Sylvie
- Mme MERCIER Séverine

SEEF :

- Mme COLLOT Virginie
- Mme CARIMALO Marie-Thérèse

Article 5. Délégation de signature en matière de validation et de saisie de dépenses et de recettes dans l'application CHORUS est donnée au directeur adjoint, aux chefs de service, à la chargée de mission aménagement, pour la gestion de leurs budgets opérationnels prévisionnels respectifs.

Ces agents sont dénommés *RUO* au tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 6. Délégation de signature en matière de validation de dépenses et de recettes dans l'application CHORUS est donnée aux agents, dénommés *Valideurs CHORUS* et suppléants *Valideurs CHORUS*, pour signer les documents relevant de l'article 1^{er} de l'arrêté SGCD73/2021-25 du 31 août 2021 susvisé, dans les conditions détaillées par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 7. Délégation de signature est donnée aux agents dénommés *Saisisseurs CHORUS* et suppléants *Saisisseurs CHORUS* aux fins d'exécution dans l'application CHORUS de tous les actes de saisie liés à la détention d'une licence CHORUS et d'effectuer les demandes de paiement dans le cadre des dépenses de flux 4, dans les conditions détaillées par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

III/ Délégation de signature dans le progiciel comptable intégré CHORUS-DT

Article 8. Délégation de signature en tant que *service gestionnaire* en charge de la validation d'un ordre de mission dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

SZKUDLAREK Sandrine	SHC
CHEVALLIER Catherine	Direction

- BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LECLAIRE Céline	SSR
VERGNON Sylvie	SSR

Article 9. Délégation de signature en tant que *gestionnaire contrôleur* d'un état de frais dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

SZKUDLAREK Sandrine	SHC
CHEVALLIER Catherine	Direction

- BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LECLAIRE Céline	SSR
VERGNON Sylvie	SSR

Article 10. Délégation de signature en tant que *gestionnaire valideur* d'un état de frais dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

MIEGE Claire	Direction
DELORME Thierry	Direction

- BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LABBE David	SSR
DESBONNETS Annick	SSR

Article 11. Délégation de signature en tant que *gestionnaire facture (FC)* provenant du RBOP dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

SZKUDLAREK Sandrine	SHC
CHEVALLIER Catherine	Direction

Article 12. - BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LECLAIRE Céline	SSR
VERGNON Sylvie	SSR

IV- Délégation en matière de crédits FEADER

Article 13. Sont également autorisées à signer les actes pris en application des décisions attributives de subvention imputée sur les crédits FEADER, à l'exclusion des cas énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé :

- Mme MONNEZ Aurélie Chef du SPADR
- Mme THIVEL Laurence Chef du SEEF

V – Délégation en matière de crédits du plan de relance – BOP 362

Article 14. Sont également autorisés à signer les actes pris en application des décisions attributives de subvention imputée sur les crédits du plan de relance à l'exclusion des cas énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé :

- Mme FERMOND Lisiane Chef du SHC
- Mme MONNEZ Aurélie Chef du SPADR
- Mme THIVEL Laurence Chef du SEEF
- Mme DUPONT Magali adjointe au chef du SHC
- Mme LENFANT Anne adjointe au chef du SPADR
- Mme COLLOT Virginie adjointe au chef du SEEF

VI – Carte achats

Article 15. Carte achats – BOP 354

Cette carte doit être exclusivement utilisée par son titulaire, qui en est responsable. Une carte achats est affectée à M. Thierry Delorme, directeur départemental adjoint, d'un montant limité à 600 euros par transaction, dans la limite de 5.000 euros par an.

Article 16. Le présent arrêté abroge l'arrêté de subdélégation n°2022-0358 du 31 mai 2022 en matière d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT.

Article 17. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Article 18. Le directeur départemental des territoires de la Savoie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie, à Monsieur le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes, directeur départemental des finances publiques du Rhône, à Messieurs les directeurs départementaux des finances publiques de la Savoie et de l'Isère.

Le directeur départemental
des territoires de la Savoie,



Xavier AERTS

ANNEXE
Décision CHORUS
Organisation budgétaire et comptable de la DDT73

n° de BOP	BOP : libellé et action	RUO	Saisisseur CHORUS	Suppléant saisisseur CHORUS	Valideur CHORUS	Suppléant valideur CHORUS
113	Paysages, eau et biodiversité – Domaine public fluvial	Laurence THIVEL SEEF	Céline LECLAIRE	Marie-Thérèse CARIMALO	Frédéric LANFREY	Christian TRACOL Annick DESBONNETS
113	Paysage, eau et biodiversité (PEB) Action 7 : gestion des milieux et de la biodiversité		Marie-Thérèse CARIMALO	Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT
135	Urbanisme territoriaux et Amélioration de l'habitat Action 1 : construction locative Et amélioration du parc action 3 : LHI Action 5 : soutien d'études	Lisiane FERMOND SHC	Christelle DACORSI	Sylvie DUPUITS	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
135	SCOT / APS		Christelle DACORSI	Sylvie DUPUITS	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
135	Contentieux de l'urbanisme administratif Contentieux pénal		Christelle DACORSI	Sylvie DUPUITS	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
149	Forêt- série domaniale (ONF/RTM)	Laurence THIVEL SEEF	Céline LECLAIRE	Marie-Thérèse CARIMALO	Ingrid BONCOMPAIN	Annick DESBONNETS
149	Forêt Action 11 : gestion des forêts publiques et protection de la forêt	Laurence THIVEL SEEF	Marie-Thérèse CARIMALO	Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT
149	Crédits d'urgence – protection des troupeaux	Aurélié MONNEZ SPADR	Céline LECLAIRE	Marie-Thérèse CARIMALO	Aurélié MONNEZ	Thierry DELORME
181 RALP	Prévention des Risques	Annick DESBONNET SSR	Céline LECLAIRE	Marie-Thérèse CARIMALO	Frédéric LANFREY	Annick DESBONNETS Paul ALLEGRE
203	Infrastructures et Services des Transports	Thierry DELORME Direction	Céline LECLAIRE	Christelle DACORSI	Thierry DELORME	
203	Infrastructures et services de transports Action 11 : infrastructures fluviales, portuaires et aéro-portuaires	Laurence THIVEL SEEF	Marie-Thérèse CARIMALO	Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT
207 RALP	Sécurité et Education Routière	Annick DESBONNET SSR	Céline LECLAIRE	Sylvie VERGNON	David LABBE	Annick DESBONNETS
207 CSCC	Sécurité et Education Routière		Céline LECLAIRE	Sylvie VERGNON	David LABBE	Annick DESBONNETS
362 – Volet B- mesure 11	Mission relance Alimentation urbaine – jardins partagés	Lisiane FERMOND SHC	Christelle DACORSI		Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
362	Mission relance Aide à la relance de la construction durable (Aide aux maires densificateurs)		Christelle DACORSI		Séverine MERCIER	
215	Conduite et pilotage des politique MAA T2	SGCD				
215	Conduite et pilotage des politique MAA hors T2					
217	Conduite et pilotage des politique MTES T2					
217	Conduite et pilotage des politique MTES hors T2					
723	Entretien des bâtiments de l'Etat					
354	Administration territoriale de l'État					

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2022-08-11-00011

110822_AP 2022-0843 DDT 73 subdélégation
PORTEE GENERALE



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service : direction

Chambéry, le 11 août 2022

**ARRETE DE SUBDELEGATION
DE PORTÉE GÉNÉRALE
n°2022-0843**

M. Xavier AERTS,
ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,
Directeur Départemental des Territoires de la Savoie

- Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,
- Vu le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Savoie,
- Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2020, portant nomination de M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental des territoires de la Savoie, à compter du 20 novembre 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT73/48-2022 du 10 août 2022, paru au RAA le 10 août 2022, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie, ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts

Arrête

Article 1. Délégation de signature est donnée à M. Thierry Delorme directeur départemental des territoires adjoint, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts,

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106
73011 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 73 73
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

pour signer tous documents relevant de l'article 1er de l'arrêté du 10 août 2022 susvisé portant délégation de signature à M. Xavier AERTS.

Article 2. Délégation de signature est donnée au cadre chargé d'assurer la permanence de la DDT lors des soirées et des week-ends ou bien en l'absence du directeur départemental des territoires, pour signer les documents énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 août 2022 susvisé.

Le cadre de permanence est désigné parmi les cadres supérieurs ou dirigeants au travers d'une programmation établie par le responsable sécurité défense de la direction départementale des territoires.

Article 3. La délégation de signature est donnée à chaque chef de service et à leurs adjoints, à la chargée de mission aménagement et à la chef de projet Lyon-Turin placées auprès du directeur, au chef de l'unité territoriale pour signer les documents relevant de l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 août 2022 susvisé portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, dans les conditions suivantes et dans la limite des références mentionnées pour chacun :

*** Mission Aménagement :**

- **Mme Claire MIEGE**, architecte et urbaniste de l'Etat, chargée de mission Aménagement, pour les documents relevant des références **I-A17**.

*** Projet Lyon-Turin :**

- **Mme Maryline CAILLEUX**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêt, chef de projet Lyon-Turin auprès de la direction, pour les documents relevant des références **IV-A1, IV-A4, IV-A9 et V-A1 à V-A3**, uniquement pour les dossiers concernant le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin.

*** SPAT :**

- **M. Stéphane VIALLET**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service planification et aménagement des territoires, pour les documents relevant des références **I-A1 (congé annuel et journées RTT), I-A2, V-A3, X-A8, XI-B2, XIII-A1 à XIII-A4, XIII-B1 et XIII-B2, XIII-C1 à XIII-C4, XIII-D1 et XIII-D2, XIII-E1 à XIII-E5, XIII-F1 à XIII-F5, XIII-G1 et XIII-G2, XIII-H1, XIII-I1 et XIII-I2, XIII-J1 à XIII-J3, XIII-K1 à XIII-K4, XIII-L1, XVII-A3 à XVII-A6**.

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :

- Mme Simone Bogey, attaché de l'administration de l'Etat, chef de l'unité Application du Droit des Sols, pour les documents relevant des références **V-A3, XIII-B1 et XIII-B2, XIII-C1 à XIII-C4, XIII-D1, XIII-E1 à XIII-E5, XIII-F1 à XIII-F5, XIII-G1 et XIII-G2, XIII-H1, XVII-A3 à XVII-A6**.

- Mme Valérie Degroisse, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de l'unité association procédures d'urbanisme, pour les documents relevant des références **X-A8, XIII-I1, XIII-K1**.

- M. Alain Gidel, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargé du contentieux pénal de l'urbanisme, pour les documents relevant des références **XVIIA-4 et XVII-A5.**
- M. Florian CEARD, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**
- Mme Stéphanie DELFAU, attachée de l'administration de l'État, chargée de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**
- M. Jean-Philippe HATIER, technicien supérieur en chef du développement durable, chargé de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**
- M. Benjamin MORFIN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chargé de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**
- Mme Léa PFISTER, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**
- Mme Pauline RIBERON, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

*** SEEF :**

- **Mme Laurence THIVEL**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service eau environnement et forêts, pour les documents relevant des références **I-A1 (congéés annuels et journées RTT), I-A2, III-A1 à III-A5, III-B1, IV-A1 à IV-A10, V-A1 à V-A7, VI-A1 à VI-A8, VII-A1 à VII-A7, VIII-A1 à VIII-A12, IX-A1 à IX-A4, IX-B1 à IX-B4, IX-C1, IX-C2, X-A2, XI-B1, XI-B2, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A7.**
- **Mme Virginie COLLOT** ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service, chargée de mission politique de l'eau, pour les documents relevant des références **I-A1 (congéés annuels et journées RTT), I-A2, III-A1 à III-A5, III-B1, IV-A1 à IV-A10, V-A1 à V-A7, VI-A1 à VI-A8, VII-A1 à VII-A7, VIII-A1 à VIII-A12, IX-A1 à IX-A4, IX-B1 à IX-B4, IX-C1, IX-C2, X-A2, XI-B1, XI-B2, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A7.**

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :

- M. Emeric Bussy, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité Eau. Quantité Qualité, pour les documents relevant des références **I-A1 (congéés annuels et journées RTT), IV-A4 (procédures déclaratives), IV-A5 (uniquement manuels d'auto-surveillance), VI-A1, VI-A3, XVII-A3, XVII-A4.**
- Mme Alice Siliadin, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Chef de l'unité Forêts, chasse et milieux naturels, pour les documents relevant des références **I-A1**

(congés annuels et journées RTT), VIII-A1, VIII-A4, VIII-A5, VIII-A7, VIII-A8, VIII-A10, VIII-A11, XI-B1, XI-B2, XVII-A3, XVII-A4.

- M. Olivier Bardou, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité aménagement des milieux aquatiques, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), IV-A4** (procédures déclaratives), **XVII-A3, XVII-A4**.

- M. François Toubin, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), IV-A4** (procédures déclaratives), **XVII-A3, XVII-A4**, dans le cadre de la décision d'intérim du 9 avril 2018.

A compter du 1^{er} septembre 2018, cette délégation s'exercera uniquement en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bardou.

- M. Christian Tracol, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), IV-A4** (procédures déclaratives), **XVII-A3, XVII-A4**, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bardou.

*** SHC :**

- **Mme Lisiane FERMOND**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service habitat et construction, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, XII-A1 à XII-A8, XII-B1 à XII-B2, XII-C1 à XII-C8, XII-D1, XII-D2, XIII-F5, XIV-A1, XIV-B1, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A6**.

- **Mme Magali DUPONT**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant qu'adjoint au chef du service habitat et construction, **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, XII-A1 à XII-A8, XII-B1 à XII-B2, XII-C1 à XII-C8, XII-D1, XII-D2, XIII-F5, XIV-A1, XIV-B1, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A6**.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lisiane FERMOND et/ou de Mme Magali DUPONT,

- Mme Séverine Mercier, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité financement construction neuve, réhabilitation parc public et privé au service habitat et construction, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), XII-A1 à XII-A6**.

- M. Jean-Christophe Henrotte, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité bâtiment durable et pôle immobilier de l'État pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), XII-A7, XII-C3 et XII-C4**.

*** SPADR :**

- **Mme Aurélie MONNEZ**, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politique agricole et développement rural, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés**

annuels et journées RTT), I-A2, X-A1 à X-A8, XI-A1 à XI-A3, XI-B1, XI-B2, XI-C1 à XI-C14, XI-D1 à XI-D5, XI-E1, XI-E2, XVII-A3, XVII-A4.

- Mme Anne LENFANT, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service, pour les documents relevant des références I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, X-A1 à X-A8, XI-A1 à XI-A3, XI-B1, XI-B2, XI-C1 à XI-C14, XI-D1 à XI-D5, XI-E1, XI-E2, XVII-A3, XVII-A4.

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :

- Mme Cendrine Laplanche, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité espace agricole-pastoralisme, pour les documents relevant des références I-A1 (congés annuels et journées RTT).

- Mme Nathalie Deldevez ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité Aides directes, pour les documents relevant des références I-A1 (congés annuels et journées RTT),

* SSR :

- Mme Annick DESBONNETS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service sécurité risques, pour les documents relevant des références I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, II-A1 à II-A6, III-A1 à III-A4, XII-A9, XV-B1, XV-B2, XV-C1, XV-D1, XV-E1, XVI-A1, XVII-A1, XVII-A3, XVII-A4.

- M. Frédéric Lanfrey, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef du service sécurité risques, pour les documents relevant des références I-A1, I-A2, III-A1 à III-A4, XII-A9.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick DESBONNETS et/ou M. Frédéric Lanfrey,

- M. David Labbé, délégué permis de conduire et sécurité routière, chef du bureau de l'éducation routière, pour tous les actes des rubriques II-A1 et II-A2.

- M. Paul Allègre, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité Risques et urbanisme, pour les documents relevant des références I-A1, I-A2 pour les agents de son unité.

* SEPT

- M. Eric VALLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service prospective territoriale pour les documents relevant des références I-A1 (congés annuels et journées RTT) et I-A2, XIV-D1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Valla,

- Mme Patricia Maffre-Deprost, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef du service prospective territoriale, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, XIV-D1.**

* **Référent juridique :**

- **Mme Catherine CHEVALLIER**, secrétaire administratif classe exceptionnelle, référent juridique, pour ce qui relève, dans le cadre de ses attributions, des références **XVII-A2 à XVII-A4.**

* **Unité territoriale :**

- **M. Jean-Philippe PELLICIER**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité territoriale de Saint-Jean-de-Maurienne, en ce qui concerne les affaires de son unité, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, XIII-B1 et XIII-B2, XIII-C1 à XIII-C4, XIII-E1 à XIII-E5.**

Article 4. Le présent arrêté abroge l'arrêté de subdélégation n°2022-0161 du 28 février 2022.

Article 5. L'ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur départemental
des territoires de la Savoie,



Xavier AERTS

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2022-08-11-00010

110822_AP 2022-0876 DDT73 subdélégation
DEFENSE



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service : Direction

**ARRETE PREFECTORAL n°2022-0876
portant subdélégation de signature de M. Xavier AERTS,
ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,
directeur départemental des territoires de la Savoie,
en matière de DEFENSE**

La Secrétaire générale,
chargée de l'administration de l'État dans le département

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU l'ordonnance n° 2004-1374 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du code de la défense, pour ce qui concerne l'organisation générale de la défense et ses textes d'application,

VU la circulaire ministérielle du 3 février 2012 relative aux procédures de recensement et de sécurité des entreprises de travaux publics et de bâtiment, des entreprises de location de matériel de génie civil, des entreprises de transport routier et de leurs moyens,

VU l'arrêté préfectoral n°49-2022 en date du 10 août 2022, paru au RAA du 10 août 2022, portant délégation de signature en matière de Défense à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie,

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie, la délégation, qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 10 août 2022, susvisé, sera exercée en ce qui concerne les références A1 et A2 par :

- M. Thierry Delorme, directeur départemental adjoint, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
- Mme Annick Desbonnets, chef du service sécurité, risques, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,

Article 2 : L'arrêté n°2020-1207 portant subdélégation de signature en matière de Défense, du 23 novembre 2020, est abrogé.

Article 3 : L'ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le 11 AOUT 2022

Pour la Secrétaire générale,
et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
de la Savoie,



Xavier AERTS